



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 MARS 2013

COMPTE RENDU

Présents :

L. Escoula,
L. Duc,
P. Guyot,
M. Buzy Vignaux,
P. Caille,
M.C. Leclerc,
M Comas,
J. Leneveu,
M. Ballarin,

C. Thouzet,
C. Saint Guirons,
J. Rouzegas,
P.G. Ranea,
M. Lavayssières,
J. Pellegrino,
I. Torres,
A. Durand,
D. Concordet

N. Guerra
R. Demerssman,
C. Fischer,
P. Lacoïnta
P. Canihac,
H. Legay,
P. Barbier
X. Smith
R. Réquéna

Représentés :

P. Le Quellec

A. Esparbes

J. Lorblanchet,

Absents non excusés :

F. Bigot,
J.P. Fraïsse
T. Paulin

D. Concordet,
R. Demerssman,

ADMINISTRATION GENERALE

Adoption du procès-verbal du 23 Janvier 2013

le PV est adopté à l'unanimité

Débat d'Orientation Budgétaire SIDEXE

Par délibération du 19 décembre 2012, le Conseil Municipal de Plaisance du Touch a approuvé le transfert à la Commune de Plaisance du Touch, dans le cadre d'un budget annexe, de son actif et de son passif.

En date du 23 janvier 2013, le Comité Syndical du SIDEXE a approuvé le Compte Administratif 2012, ainsi que le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal.

Les résultats dégagés sont les suivants :

- Section de fonctionnement : + 9 000 694,44 €
- Section d'Investissement : - 792 987,84 €

Ils permettent, pour le budget 2013, dans un premier temps, de reverser une subvention à chaque commune membre du SIDEXE, à savoir :

Commune	Taux de répartition	Affectation
Fonsorbes	10,00%	200 271,47
La Salvétat St Gilles	17,27%	345 868,82
Plaisance du Touch	72,73%	1 456 574,38
		<u>2 002 714,67</u>

Dans un deuxième temps, de :

- terminer les travaux de voirie de la Ménude 3, ainsi que les travaux de réhabilitation et de plantations de la Ménude 1 & 2, la prolongation de voirie et de fossés de la rue Gay Lussac (la jonction avec Tournefeuille), la modification du stationnement et du sens de circulation de la rue Lavoisier estimés à 1 750 000 € HT,
- parachever les acquisitions de terrains relatifs aux emprises de la voie ferrée, ainsi que celles de la RN 924 évaluées à 200 000 € HT,



- provisionner l'engagement financier existant avec le CG 31 (convention de 2003) dans le cadre des travaux de la RN 124 pour 4 375 000 € HT,
- envisager un budget de fonctionnement d'environ 150 000 € HT pour faire face à l'entretien de la zone, les taxes foncières et les charges courantes de fonctionnement.

Chaque cession de terrain fera l'objet d'un reversement aux communes membres du SIDEXE, déduction faite des dépenses supplémentaires occasionnées pour la période.

Arrivée de PG. Ranéa

L. Escoula : annonce quelques informations non présentes dans la note de synthèse, et montre quelques transparents. Vente des terrains 26M€. Cout des travaux VRP 12 M€. Le cout des travaux pour la RN124 tient compte de la revalorisation des travaux. Le Conseil Général risque de rencontrer des problèmes de financement. Les 4.3 M€ serviront de trésorerie, puisque l'argent sera versé à Plaisance en attendant de faire les travaux. Plusieurs terrains sont également réservés à la vente. Les réservations sont estimées à 6 M€. Et Unibail versera 4 M€ lorsque les fondations seront avancées, et 500 k€ pour l'assainissement. Cela signifie que le Sidexe aura apporté 10 M€ pour Plaisance .

P. Barbier : regrette que les documents présentés, notamment le tableau, ne sont pas dans la note de synthèse, et souhaite avoir ce tableau. Il demande l'explication sur la valorisation pour la voirie

L. Escoula : précise qu'Unibail complètera en cas de défection du conseil général.

H. Legay : demande que soit communiqué le Compte administratif du Sidexe.

Les conseillers prennent acte

Le maire s'appuie sur des chiffres qui nous semblent optimistes et qu'il nous est absolument impossible de vérifier. Les documents ne seront pas communiqués à l'issue du conseil.

Délégation au Maire pour signer les actes notariés transférés par le SIDEXE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations des 19 décembre 2012 et 23 janvier 2013 qui approuvent les dispositions relatives au transfert à la Commune de Plaisance du Touch, dans le cadre d'un budget annexe, de son actif et de son passif, ainsi que les engagements juridiques. Par délibérations, le Comité Syndical du SIDEXE avait autorisé le Président à signer les actes notariés concernant les ventes de terrains à partir du moment où France Domaine avait donné son avis, ainsi que ceux concernant le reliquat des acquisitions relatives aux emprises foncières de la voie ferrée et de la RN 924. Compte tenu des dossiers en attente de passation des actes, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés dont le détail figure ci-après, ainsi que toutes les pièces relatives à ces opérations.

Acquéreur	Référence de la Délibération du SIDEXE	Parcelles concernées par la cession				
		Références cadastrales	Commune	Superficie	Avis de France Domaine	Prix de vente H.T.
SCI MAYA	n° 2012_04_DELIB du 09/03/2012	BH 82	Plaisance du Touch	6 945	20/02/13	611 160,00 €
Mr et Mme MESSANT/BOYE	n° 2012_27_DELIB du 12/10/2012	BI 109	Plaisance du Touch	948	03/07/12	120 348,40 €
SCCV des CHENES	n° 2012_25_DELIB du 12/10/2012	BK 81	Plaisance du Touch	1 400	26/10/11	135 989,36 €
CCST	n° 2012_53_DELIB du 21/12/2012	BH 81	Plaisance du Touch	1 902	05/12/12	148 874,70 €

P. Barbier : annonce que RP ne prendra pas part au vote, par manque d'informations

Adopté à la majorité. 3 Ne participent pas au vote (RP)

<u>Vendeur</u>	Référence de la Délibération du SIDESE	Parcelles concernées par l'acquisition					
		Références cadastrales	Commune	Superficie	Avis de France Domaine	Prix de vente H.T.	
CCF IMMOBILIERE	n° 2012_34_DELIB du 12/10/2012	CP 129	Colomiers	14	S.O.	420,00 €	30 € HT le m ²
Indivision MANAS	n° 2012_30_DELIB du 12/10/2012	BB 18	Plaisance du Touch	1 046	S.O.	5 230,00 €	5 € HT le m ²
		AD 182	La Salvetat St Gilles	637	S.O.	2 866,50 €	4,50 € HT le m ²
CASTAING	n° 2012_31_DELIB du 12/10/2012	AD 184	La Salvetat St Gilles	25	S.O.	1 000,00 €	
Mme ROUX née MERCIÉ	n° 2003/26 du 24/09/2003	CO 123	Colomiers	1 419	S.O.	53 922,00 €	38 € HT le m ²
MERCIÉ/PICAREL+ indemnité du fermier pour 1350€	n° 2012_32_DELIB du 12/10/2012	A1318 - A1320 - A1322 - A1324	Léguevin	1 867	S.O.	18 670,00 €	10 € HT le m ²
Sté FONCINVEST	n° 2012_57_DELIB du 21/12/2012	BK 154	Plaisance du Touch	678	S.O.	20 340,00 €	30 € HT le m ²

L. Escoula : précise que 3R va construire des bâtiments supplémentaires.

R. Requéna : demande si la transaction avec l'Apeihsat est terminée.

L. Escoula : précise que rien n'est encore finalisé. La transaction passera au conseil municipal.

Adopté à la majorité. 3 Ne participent pas au vote (RP)

Débat d'Orientation Budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget primitif. Il consiste en une discussion autour des orientations constatées et à venir de la structure communale. Il s'agit donc pour l'assemblée de prendre connaissance du contexte, des hypothèses et grandes orientations du budget. Ce débat n'est pas soumis à un vote.

1- Le contexte national

Les collectivités locales évoluent dans un contexte économique et financier national, européen et international contraignant qui impacte fortement leurs finances et leurs capacités d'action. En France, l'activité économique a été à l'arrêt pendant les deux premiers trimestres de 2012 et son faible niveau au cours du reste de l'année a contraint à une quasi stagnation. Pour mémoire la croissance française en 2011 s'élevait à 1,7%. En 2013, la reprise devrait être relativement modeste, + 0,4% mais les incertitudes sont telles quant à la reprise de la consommation des ménages, du niveau d'investissement des entreprises et de l'évolution du commerce extérieur que les prévisions s'étalent entre 0,3% et + 1,3%.

Conformément à la loi de programmation des finances publiques 2012-2017, le Projet de Loi de Finances (PLF) 2013 prévoit une réduction du déficit public de 4,5% en 2012 à 3% du PIB en 2013 ce qui correspond à environ 30 milliards d'euros d'économie. Cet effort de réduction du déficit public est réparti pour deux tiers sur la hausse des impôts des ménages et des entreprises et pour un tiers sur la baisse des dépenses. Cette baisse des dépenses publiques concerne à la fois l'Etat, les administrations de sécurité sociale et les collectivités locales. Si le PLF reconduit, en 2013, la stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, il d'ores et déjà prévu de diminuer ces concours de 1,5 Milliards d'euros par an, ce qui porterait cette baisse à 4,5 Milliards d'euros d'ici 2015. Ce qu'il faut retenir des principales mesures relatives aux collectivités locales, sont :

- le gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et l'évolution des modalités de calcul des différentes composantes de la DGF.
- la minoration des compensations d'exonération de fiscalité directe locale de l'ordre de - 13,6% par rapport à la Loi de Finances de 2012. Cette minoration s'appliquera aux dispositifs concernant les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, aux dispositifs relatifs à la cotisation foncière des entreprises (CFE) et à la cotisation sur la valeur ajoutée de entreprises (CVAE).
- L'augmentation de la péréquation à travers la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) et la DSR. La DSR cible qui favorise les communes dont le revenu par habitant est particulièrement bas par rapport à la moyenne de leur strate.



Au sein de la DGF de Plaisance du Touch, la principale dotation est la Dotation forfaitaire (DF) composée essentiellement d'une dotation de base, fonction du nombre d'habitants, et d'un complément de garantie. La DF en 2012 a augmenté de 0,9202% du fait de l'augmentation de la population. Pour 2013, la commune de Plaisance du Touch perd officiellement 40 habitants et ceci impactera donc la Dotation de base. Mais dans une faible proportion.

Quant aux autres dotations, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la Dotation nationale de péréquation (DNP) leur stagnation est attendue. Enfin, la loi de Finances pour 2013 confirme la montée en charge du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) qui passe de 150 millions en 2012 à 360 millions en 2013 et devrait atteindre 780 millions d'euros en 2015. Ce fonds de péréquation horizontale qui tenait compte du potentiel financier intercommunal agrégé (critère de ressources) comme critère de prélèvement se voit ajouter la notion de revenu moyen par habitant (critères de charges) pour tenir compte des charges structurelles assumées par les communes aux populations à faible revenu.

La règle de droit de répartition du prélèvement ou reversement entre la structure intercommunale et les communes membres a été revue. La répartition se fera donc en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF) et non plus en fonction du potentiel fiscal par habitant et de la population de chacune des communes. La structure intercommunale peut aussi décider à la majorité des deux tiers d'utiliser d'autres critères qui sont la population communale, l'écart du revenu par habitant de chaque commune par rapport à celui du groupement, l'insuffisance du potentiel fiscal ou financier communal par rapport à celui du groupement. Ce mécanisme ne pouvant pas modifier de plus de 20% le montant de l'attribution/contribution qu'une commune aurait avec la règle de droit commun. A l'unanimité, le Conseil Communautaire peut aussi décider de fixer librement les règles de répartition.

II- Le contexte local

2- 1 La situation économique de la Ville de Plaisance du Touch

Il est rappelé que les bases nettes imposées au profit de la Commune sont moins élevées que la moyenne de la strate. En 2011, celles-ci représentaient en euros habitants 1 132 contre 1 262 pour la moyenne de la strate en taxe d'habitation. Elles étaient de 905 contre 1 176 pour la taxe foncière sur le foncier bâti. Le potentiel fiscal (PF) est égal au produit que la ville percevrait si elle appliquait à ses bases les taux moyens nationaux. Il s'agit du potentiel fiscal lié aux impôts perçus par la Commune (hors TP).

Potentiel fiscal	2006	2007	2008	2009	2010	2011
PF/hab Plaisance du Touch	392	417	438	471	491	491
PF/hab strate	719	744	763	796	814	838

Sources : Direction Générale des Finances

????

2-2 L'évolution budgétaire et financière de la ville de Plaisance du Touch

Soucieuse de ses responsabilités, la ville de Plaisance du Touch a continué l'an dernier ses efforts de gestion au sein des services communaux et a su préserver son équilibre budgétaire comme le montrent les tableaux ci-dessous :

Recettes de fonctionnement	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012
70 Produits des services et du Domaine	2 062 028	2 188 985	2 333 246	2 412 765
73 Impôts et taxes	7 343 664	8 164 342	8 640 249	9 190 647
74 Dotations et subventions reçues	5 493 116	5 570 172	5 630 685	5 828 351
75 Autres produits de gestion courante	220 866	216 826	213 282	352 204
013 Atténuations de charges	309 611	264 037	415 372	282 000
76 Produits financiers	21 370	40 545	48	50
77 Produits exceptionnels	253 530	594 717	637 752	90 752
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	40 473	64 008	67 004	60 671
Total des recettes	15 744 658	17 103 632	17 937 638	18 217 440

Dépenses de fonctionnement	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012
011 Charges à caractère général	2 948 432	2 948 743	3 018 654	3 282 957
012 Charges de personnel	9 565 705	9 757 044	10 033 935	10 274 794
014 Atténuations de produits	39 229	42 119	39 648	1 129 904
65 Autres charges de gestion	1 125 642	1 152 165	1 150 905	34 287
66 Charges financières	407 893	426 462	437 674	341 643
67 Charges exceptionnelles	5 394	7 141	11 327	1 384
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	378 194	946 867	1 094 726	555 148

Total des dépenses	14 470 489	15 280 541	15 786 869	15 620 118
---------------------------	------------	------------	------------	------------

Solde exercice	1 274 169	1 823 091	2 150 769	2 597 322
Excédent reporté	4 848 729	4 927 000	5 450 000	5 650 000
Solde	6 122 898	6 750 091	7 600 769	8 247 322



	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012
Recettes de fonctionnement	15 744 657.62	17 103 632.94	17 937 638.68	18 217 439.92
Dépenses de fonctionnement	14 470 488.90	15 280 540.52	15 786 869.52	15 620 117.59
Résultat de l'année	1 274 168.72	1 823 092.42	2 150 769.16	2 597 322.33
Résultat reporté N-1	4 848 729.00	4 927 000.00	5 450 000.00	5 650 000.00

En investissement, Le résultat de l'année 2012 est de – 58 763,49 € auquel s'ajoute le résultat négatif reporté de 2011 soit un résultat net de – 398 844,85 €.

Les reports de 2012 sur 2013 s'élèvent à 3 654 710,00 € en dépenses et 1 126 132,00 € en recettes. Les opérations d'équipement réalisées en 2012 s'élevaient à 4 941 574,77 € ont porté essentiellement sur :

- la rénovation de l'Ecole des Arts : 819 740,15 €
- la nouvelle crèche : 927 714,66 €
- Complexe Monestié II : 1 110 633,01 €
- Restructuration du Centre ville : 337 537,78 €
- Travaux de voirie (trottoirs pool, pluvial, divers travaux) 288 478,40 €
- Travaux au gymnase Rivière : 129 005,40 €
- Modernisation du réseau IP : 143 566,84 €
- Pistes cyclables : 79 641,29 €

Les autres dépenses sont afférentes à l'entretien du patrimoine communal, et aux achats d'équipements.

2-3 Les choix et les orientations budgétaires de la Ville de Plaisance du Touch

2-3-1 Les orientations en matière de recettes

Pour 2013, les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière décidés par la Ville resteront inchangés et ceci afin de maintenir le pouvoir d'achat des plaisançois dans un contexte économique difficile. Par voie de conséquence, seule la revalorisation des bases fiscales fera varier les contributions fiscales des plaisançois.

Le recours à l'emprunt sera nécessaire pour financer les principaux projets de la ville qui arrivent pour beaucoup au stade de la réalisation. Toutefois ceux-ci resteront limités afin de ne pas augmenter significativement la dette communale stable depuis près de 15 ans. De plus, les incertitudes liées à l'accès aux crédits confortent la politique de la municipalité d'avoir conservé en fonds propre les moyens financiers pour ses réalisations futures les plus importantes comme le nouveau centre ville.

2-3-2 Les choix en matière de fonctionnement

Tout en poursuivant les efforts de rigueur de la gestion communale et en maintenant un service public de qualité pour la population, les dépenses de fonctionnement proposées au Budget 2013 devraient être en augmentation par rapport au budget primitif 2012. En matière de dépenses courantes (charges à caractère général), il s'agit de tenir compte des augmentations des prix des matières premières qui mécaniquement font augmenter le prix des dépenses d'énergie, de carburant et des différentes fournitures. Mais des dépenses exceptionnelles sont prévues pour des études d'archéologie et de modification du PLU liées aux nouvelles normes imposées (84 000 €).

Par ailleurs, l'épareuse étant hors service, il est envisagé d'externaliser l'entretien des fossés (50 000 €). Il est aussi prévu d'affecter une somme provisionnelle de 67 000 € pour faire face à d'éventuelles dégradations telles que celles que nous avons connus au cours de l'année 2012.

Dans un même temps, la maîtrise des dépenses de personnel sera assurée, dans un objectif de stabilité des effectifs. Celui-ci conduira néanmoins à un examen systématique des besoins de remplacement permettant, lorsque cela sera possible, un redéploiement de personnel vers les secteurs prioritaires, notamment ceux en contact avec la population. La masse salariale augmente néanmoins par la mise en place, à compter de juillet, d'une assurance mutuelle pour les employés municipaux dont le coût s'élève à près de 44 000 € pour 6 mois. Les hausses habituelles des cotisations et du SMIC contribuent aussi à une augmentation mécanique de la masse salariale. Les frais financiers connaissent aussi une augmentation du fait de la réalisation d'un emprunt d'1 million d'euros en 2012 et de l'emprunt du SIDEXE transféré à la commune. Cette hausse sera de l'ordre de 47 000 € par rapport au réalisé 2012.

Le soutien aux associations sera maintenu au niveau de 2012. Une augmentation des participations aux intercommunalités est à prévoir, par ailleurs une augmentation de la subvention versée au CCAS à hauteur de 60 000 € est prévue afin de financer la participation à la mutuelle des employés et le remboursement des mises à disposition d'employés de la CCST. Ainsi la prévision du chapitre 65 sera majorée de 87 001 € soit + 7,41%.

3-3 Les orientations en matière d'investissement

Depuis plusieurs années, la ville a souhaité s'imposer une rigueur budgétaire dans ses dépenses de fonctionnement. Cela lui a permis de dégager des marges importantes pour ses dépenses d'investissement courant. Cela a également



facilité la constitution d'une manne financière lui permettant d'envisager de nouvelles infrastructures essentielles pour la collectivité comme la revitalisation de centre ville ou la nouvelle salle polyvalente Monestié sans augmenter la pression fiscale ou sans un recours massif à l'emprunt.

Les dépenses :

Les dépenses d'équipement 2013 sont pour l'essentiel consacrées aux grands projets à savoir la restructuration du centre ville, les travaux de Monestié II et la réalisation de l'extension de l'école Rivière.

Pour la restructuration du centre ville, 4 675 000 € sont inscrits dont 1 790 000 € de reports de 2012. Les travaux sont déjà bien avancés et devraient se terminer en début d'année prochaine.

Quant aux travaux de Monestié II, ce sont 7 153 000 € dont 1 450 000 € de reports de 2012 qui seront affectés à cette opération. La fin des travaux est quant à elle prévue pour cet automne.

Les travaux d'extension de l'école Rivière estimés à 962 000 € devraient quant à eux débiter à la fin du printemps.

A côté de ces grands projets structurants, la municipalité conduira aussi d'autres opérations dans le domaine scolaire en entreprenant des travaux d'accessibilité à l'école Pagnol pour 450 000 €, l'installation de modulaires à Daudet école et cuisine pour 150 000 €, mais aussi des travaux de voirie et pluvial (PUP, rue de la Gravette, route de Lamasquère) pour un montant total de 927 000 €.

Un peu plus de 1 655 000 € seront aussi consacrés aux autres travaux, aménagements divers et études dans les différents secteurs d'intervention. C'est au total 13 269 950 € de nouvelles dépenses d'équipement qui sont inscrites au budget 2013 et qui s'ajouteront aux 3 654 710 € de reports, portant le budget d'équipement à un montant de 16 924 660 €.

Les recettes :

Le financement des dépenses d'investissement sera quant à lui assuré pour l'essentiel par l'autofinancement grâce aux réserves constituées tout au long de ce mandat et par le produit des différentes cessions.

Le FCTVA atteint le montant de 624 073 €, la TLE 643 000 €, l'affectation de résultat 5 000 000 €, les provisions pour amortissement s'élèveront à 530 000 €.

Les emprunts nouveaux s'élèvent à 2 000 000 € mais ne seront réalisés qu'en fonction du taux de réalisation des travaux. A ces emprunts s'ajoutent un emprunt de 600 000 € de reports de 2012 et l'emprunt de 639 000 € transféré du SIDEXE.

Il est à noter que la dissolution du SIDEXE et la reprise de ses activités au sein de la ville de Plaisance par la création d'un budget annexe aboutira au cours de l'année 2013 à l'encaissement, sur le budget principal, d'une partie de l'excédent constitué par le SIDEXE, à savoir près de 1,5 millions d'euros. Tant en dépenses qu'en recettes, dans les deux sections, les données chiffrées de ce document ne peuvent constituer que des orientations. Ce n'est que lors de la présentation du BP 2013 et de son vote, que la délibération budgétaire aura force d'acte de prévision et d'autorisation ».

En conclusion, le budget primitif 2013 s'il est ambitieux dans ses dépenses d'équipement sera néanmoins un budget réfléchi et prudent car financé pour l'essentiel par des fonds propres mis en réserve pour faire face à ces réalisations. Ce budget s'inscrira aussi dans la continuité par sa volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement comme cela a été fait tout au long de ce mandat.

Le Budget annexe de l'Assainissement

Les résultats 2012 de ce budget sont les suivants :

- Le résultat de fonctionnement de l'année est de 212 006,75 €. Le résultat reporté de 2011 était de 53 000 € après affectation.
- Le résultat d'investissement de l'année est de 919 538,05 €. Le résultat reporté de 2011 s'élevait à - 728 718,63 €. Le résultat net d'investissement est donc de 190 819,42 €

Il faut rappeler que la compétence assainissement a été transférée au SMEA en juillet 2012 suite à l'arrêté préfectoral. Ce budget est donc clôturé et ses résultats seront transférés au SMEA selon les principes comptables en vigueur.

Néanmoins, les investissements en matière d'assainissement, tels que la nouvelle station d'épuration, la mise en oeuvre de l'assainissement collectif pour la quasi-totalité de la population plaisançoise, ont été réalisés depuis de nombreuses années. Les travaux à venir concerneront donc principalement de la rénovation de réseaux existants.

Le Budget annexe du Transport

Les résultats du budget sont les suivants

- en fonctionnement : - 2 667,82 € mais un résultat reporté positif de 3 463,62 € qui amène à un résultat net de 795,80 €.
- en investissement : 3 025,98 € avec un résultat reporté de 26 159,94 € soit un résultat net de 29 185,92 €.

Pour 2013, il est proposé de faire l'acquisition d'un mini bus de 9 places (25 100 € HT) en remplacement de l'actuel, vétuste. Il sera totalement financé par la régie, sans participation de la Commune



P. Barbier : s'offusque que le maire impose un timing serré pour ce conseil, ce qui nuit à la qualité du débat d'orientation. Notre groupe aurait de nombreuses remarques et propositions d'orientation à faire..

L. Escoula : répond qu'il n'y a pas lieu de débattre. L'exercice est purement formel. Vous en saurez plus au vote du budget.

P. Lacoïnta : s'inquiète du budget fonctionnement. Nous sommes en crise. Les charges +6.3%, les charges de personnel + 4.57%.

L. Escoula : Il n'est pas prévu d'embaucher du personnel. Par contre, la mutuelle du personnel va augmenter. De plus, l'ursaff a augmenté.

P. Lacoïnta : Pourquoi est ce fait maintenant ? C'est à cause des élections. Dans une entreprise, vous ne pourriez pas vous le permettre.

H. Legay : Difficile d'y voir clair. Une cagnotte a été constituée, et les dépenses sont lancées. Cela fait presque 10 ans qu'on n'a pas fait de gros investissements. Les vannes sont ouvertes, et il est difficile de maîtriser le flux !. 17 M€ de dépenses simultanément en équipement !. Comment les finance-t-on, outre une cagnotte de 5M€ ? Des emprunts, une dotation du Sidex...?

L. Escoula : répond qu'il y a en moyenne 4 à 5 millions d'opérations chaque année, en voirie, trottoirs, équipements publics.

H. Legay : Tous les projets sont lancés simultanément. La municipalité est elle capable de diriger ces programmes efficacement et sans dérives financières ? Le nombre de conseillers mobilisés est faible, les services ne sont pas dimensionnés en conséquence...

Le débat d'orientation budgétaire est dévoyé. Nous attendons le conseil dédié au vote budget pour connaître ce qui nous apparaît pour l'instant comme des incertitudes financières.

URBANISME

Adoption du programme partenarial mutualisé 2013 entre la Commune et l'AUAT

Chaque année, la commune verse à l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse Aire Urbaine (dénommée ci-après AUAT) une subvention ayant pour effet et contrepartie la participation de l'agence aux travaux et études d'urbanisme.

En particulier, une architecte conseil assiste la collectivité sur un certain nombre de projets, publics ou privés, afin d'apporter un soin tout particulier aux aménagements et constructions qui voient le jour sur le territoire communal. L'AUAT assiste également la commune pour les dossiers de planification urbaine, liés à l'évolution du Plan Local d'Urbanisme (modification, modification simplifiée...), ou des secteurs particuliers d'aménagement prévus par le PLU.

Pour mémoire, les participations financières versées les années précédentes s'élèvent à :

- 2012 : 19 700 €
- 2011 : 18 500 €
- 2010 : 25 300 €

Il est proposé d'approuver le programme partenarial mutualisé 2013 entre la commune et l'AUAT, pour un montant de subvention de 18 500 €.

Adopté à l'unanimité

Cession Commune/VIAE Participations – Emprise communale à l'intersection Rue des Ecoles/Rue du Prat-Dessus, dans le cadre de la mise en oeuvre de la concession pour le réaménagement du centre ville

Par délibération du 22 novembre dernier a été approuvé le bilan de l'enquête publique, mise en oeuvre dans le cadre de la procédure de déclassement du domaine public de la Place Bombail et d'une partie de ses abords, procédure obligatoire avant toute signature d'acte authentique avec la société VIAE Participations. Le bornage correspondant a été réalisé par le cabinet de géomètres experts BERTHEAU SAINT CRIQ et est à ce jour effectif.

Le Service France Domaine a établi l'avis correspondant à l'assiette foncière à céder, à savoir la partie trottoir et chaussée jouxtant la propriété SEIGNEURIE à soixante mille euros (60.000 €), soit une emprise de 148 m².

Il convient donc d'approuver cette cession qui découle de la mise en oeuvre de la concession d'aménagement signée par les parties le 2 avril 2012.



Adopté à l'unanimité

PERSONNEL

Recrutement d'agents non titulaires temporaires

Pour pallier aux accroissements temporaires d'activité au sein des services municipaux et assurer le bon fonctionnement des services, il convient d'autoriser le recrutement d'agents non titulaires dans la limite de 12 mois sur 18 mois, conformément à l'article 3 alinéa 1 modifié de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 (modifié par la loi 2012-347 du 12 mars 2012) :

- 2 auxiliaires de puériculture de 1ère classe au 1er échelon de leur grade,
- 1 éducatrice de jeune enfant au 1er échelon de son grade,
- 5 adjoints administratifs de 2ème classe,
- 20 adjoints techniques de 2ème classe,
- 1 animateur territorial rémunéré au dernier échelon de son grade.

Adopté à l'unanimité

Recrutement d'agents non titulaires saisonniers

Pour pallier les accroissements saisonniers d'activités au sein des services municipaux, il convient d'autoriser le recrutement d'agents non titulaires pour des durées de 6 mois maximum sur 12 mois, conformément à l'article 3 alinéa 2 (modifié par la loi 2012-347 du 12 mars 2012) :

- 2 auxiliaires de puériculture,
- 1 éducatrice de jeunes enfants,
- 1 animateur territorial rémunéré au dernier échelon de son grade,
- 5 adjoints administratifs de 2ème classe,
- 20 adjoints techniques de 2ème classe,
- 1 adjoint du patrimoine de 2ème classe,
- 1 adjoint technique de 2ème classe rémunéré sur le 11ème échelon de son grade.

Adopté à l'unanimité

Recrutement d'agents non titulaires saisonniers pour les vacances scolaires et pour l'été

Pour assurer le fonctionnement des services et l'ouverture de la piscine municipale pendant la période estivale; ainsi que les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires, il convient d'autoriser le recrutement d'agents non titulaires pour des durées de 6 mois maximum sur 12 mois, conformément à l'article 3 alinéa 2 (modifié par la loi 2012-347 du 12 mars 2012) :

- 30 adjoints techniques,
- 10 adjoints administratifs,
- 55 adjoints d'animation de 2ème classe,
- 1 Educateur APS de 2ème Classe, titulaire du BEESAN, rémunéré sur le 5ème échelon du grade, à temps complet,
- 1 Opérateur APS, titulaire du BNSSA, rémunéré sur le 4ème échelon du grade, à temps complet.

Adopté à l'unanimité

Revalorisation de l'indemnité destinée à l'acquisition des chaussures de sécurité

Les agents contractuels saisonniers ou temporaires occupant des postes qui nécessitent le port de chaussures de sécurité font eux même l'acquisition de leurs chaussures s'ils n'en disposent pas et la collectivité leur rembourse dans la limite d'un montant fixé par délibération. Le montant fixée à 23 euros n'a pas été actualisé depuis mars 2009. Il est donc proposé de réévaluer le montant maximum de remboursement des frais de chaussures de sécurité à 25 euros.

Adopté à l'unanimité

COOPERATION INTERCOMMUNALE

Information sur les délibérations et décisions de la CCST du 24 Janvier 2013